



Participation des jeunes joueuses

Retrouvez ci-après les championnats nationaux/régionaux Jeunes et Seniors autorisés en fonction des catégories d'âges des joueuses.

Catégories d'âge	Catégories de compétitions			
	Senior F National (D1 & D2)	Senior F Ligue	U19 Nation	U18 F Ligue
U19 F	Oui	Oui	Oui	Non
U18 F	Oui	Oui	Oui	Oui
U17 F	2 joueuses max par équipe (avec surclassement médical a.73*) + Joueuses pré-internationales / internationales sans restriction de nombre (avec surclassement médical a.73*)	3 joueuses max par équipe (avec surclassement médical a.73*)	Oui	Oui
U16 F	Joueuses pré-internationales / internationales sans restriction de nombre (avec surclassement médical a.73*)	3 joueuses max par équipe (avec surclassement médical a.73*)	Oui (avec surclassement médical a.73*)	Oui
U15 F	Non	Non	Non	Oui
U14 F	Non	Non	Non	Non

* Article – 73

1. Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueurs et les joueuses peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence, sauf pour les licenciés U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en Senior.

En cas d'interdiction médicale de surclassement sur leur demande de licence, la mention « surclassement interdit » est apposée sur les licences des joueurs ou joueuses concernés.

2. a) Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Dans les mêmes conditions d'examen médical :

- les joueuses U16 F **et** U17 F peuvent pratiquer en Senior en compétitions nationales, dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve ;

- les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match.

Dispositions L.F.P.L. :

Les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior dans les compétitions de Ligue et de District dans les conditions susmentionnées.

b) Les joueurs licenciés U16 peuvent évoluer en compétition nationale U19 (Championnat National et Coupe Gambardella) dans les conditions médicales figurant au paragraphe 2.a) ci-avant.

c) Les autorisations de surclassement prévues aux alinéas a) et b) du présent paragraphe figurent sur la licence du joueur sous la mention « surclassé article 73.2 ».

3. Cette autorisation de surclassement est soumise aux prescriptions de l'article 72.1.

4. En cas d'infraction aux dispositions du présent article, est appliquée la sanction prévue au Titre 4.

5. En cas de litige sur un surclassement, la Commission Fédérale Médicale peut être saisie du dossier.